ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

infirmiers anesthésistes

Question écrite n° 58243

Texte de la question

M. Georges Sarre attire l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur les négociations en cours concernant les infirmiers-anesthésistes de la fonction publique hospitalière. Il y a un an, en effet, dans le cadre du protocole « Aubry », le Gouvernement s'était engagé à créer un statut particulier et une grille spécifique pour le corps des infirmiers-anesthésistes afin de tenir compte du niveau d'étude et des conditions de travail de plus en plus pénibles de ce personnel. Après plusieurs rencontres avec les autorités compétentes, n'ayant eu satisfaction, les organisations professionnelles des infimiers-anesthésistes ont organisé une série d'actions afin de rappeler les pouvoirs publics à leur promesse. Il aimerait savoir quel sera l'arbitrage du Gouvernement, et s'il compte répondre aux revendications salariales et statutaires du personnel indispensable à la sécurité des patients.

Données clés

Auteur : M. Georges Sarre
Circonscription : Paris (6e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 58243
Rubrique : Fonction publique hospitalière
Ministère interrogé : santé
Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 26 février 2001, page 1211